



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Economie,
des Entreprises, du Travail et des Solidarités
DREETS de Corse**



COMMUNIQUE DE PRESSE

AGIR POUR PREVENIR

Améliorer ensemble les conditions de travail sur nos chantiers

Signature du premier plan régional de prévention des accidents du travail graves et mortels en Corse

La **DREETS de Corse** et les représentants de la **CAPEB de Haute-Corse et de Corse du sud**, la **Fédération Départementale du Bâtiment de Haute-Corse**, la **Fédération Départementale du Bâtiment de Corse du Sud** vous convient le **09 décembre** à la signature du 1^{er} plan régional de prévention des accidents du travail graves et mortels en Corse dénommé « **AGIR POUR PREVENIR : améliorer ensemble les conditions de travail sur nos chantiers** ».

Véritable feuille de route régionale pour les 3 prochaines années, déclinaison du Plan Santé Travail 2022-2025, le plan « **AGIR POUR PREVENIR** » a été co-construit pour les **1830 entreprises du BTP et les 9 000 salariés de Corse** afin de préserver la santé au travail, développer le maintien dans l'emploi et renforcer la performance des entreprises.

En 2022, personne ne devrait mourir au travail. En Corse, les signalements de l'inspection du travail rapportent 26 décès sur ces 6 dernières années, dont 14 dans le secteur du BTP. A ce chiffre s'ajoute celui des accidents du travail graves, en moyenne 7 par an.

Cette situation est avant tout un drame humain et social. Les signataires de ce plan s'engagent tous ensemble pour y remédier. Ce drame humain a aussi des conséquences économiques. Parce qu'elle favorise des modes de production et une organisation plus efficaces et qu'elle prend en compte l'environnement de travail et les compétences disponibles, la prévention des risques professionnels constitue un véritable levier de performance pour l'entreprise en termes de productivité et de qualité de vie au travail.

L'amélioration de la compétitivité et l'attractivité des emplois, pour être durable, doivent conduire les entreprises à inscrire la prévention des risques au sein de leur modèle économique.

Pour toutes ces raisons, l'objectif commun poursuivi est clair : il s'agit d'accentuer la dynamique engagée en 2019, pour répondre à un enjeu de société majeur en réduisant le nombre et la gravité des accidents du travail sur les chantiers et en ancrant la prévention des risques dans l'ADN des entreprises et des salariés.

Concertation – Action – Prévention : CAP sur la sécurité

Piloté par la DREETS de Corse et construit dans la concertation des acteurs, « **AGIR POUR PREVENIR** » engage les organisations professionnelles et les préventeurs de la région dans **la mise en œuvre de plus de 30 actions** à destination des acteurs de l'entreprise : employeurs, salariés, maîtres d'ouvrage, coordonnateurs en santé et sécurité, organisations syndicales et patronales...

Le plan s'attache particulièrement aux publics les plus exposés aux accidents du travail graves et mortels que sont les jeunes, les nouveaux embauchés, les travailleurs intérimaires, détachés et les travailleurs indépendants ainsi qu'aux TTPE-TPE.

Il vise les principaux risques tels que les chutes de hauteur et l'utilisation de certaines machines.

Il mobilise plusieurs leviers complémentaires :

- Des actions de sensibilisation et de formation des acteurs ;
- Le renforcement des messages autour des mesures de prévention ;
- Le dialogue social, en particulier par la mobilisation des branches professionnelles, de façon à adapter au mieux les actions mises en œuvre aux réalités professionnelles ;
- Le développement des outils de connaissance et de suivi des accidents du travail graves et mortels, pour mieux cibler les actions et les messages de préconisations

Pour que ce plan réponde au plus près aux besoins du territoire, le plan « AGIR POUR PREVENIR » sera réexaminé chaque année par les organisations professionnelles, les partenaires institutionnels et l'Etat afin de l'enrichir des retours d'expérience et des propositions complémentaires des parties prenantes.

C'est dans un esprit de synergie, avec la volonté d'allier progrès sanitaire et social et performance des entreprises que la DREETS et les organisations professionnelles du BTP de Corse vous invitent à assister à la signature du plan régional de prévention des accidents du travail graves et mortels sur les chantiers en Corse 2022-2025

« AGIR POUR PREVENIR »

Signature du plan régional entre les 4 organisations régionales professionnelles du BTP et la DREETS de Corse

Le 09 décembre à 11 heures dans la salle de conférence

A la Maison du BTP - Quartier Annonciade - 20200 Bastia

Contact presse :

Marie ANTHELME – 04.95.23.90.59

Marie.anthelme@dreets.gouv.fr

**Plan régional d'actions de prévention des risques d'accident
du travail graves et mortels dans le secteur du BTP**

